

**I) COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :**

Après lecture du procès-verbal du conseil municipal précédent, M. le Maire fait part des remerciements des enseignantes pour le matériel numérique installé dans toutes les classes.

Mme GOTRAND précise qu'elle n'est pas contre le projet de constructions de logements mais qu'elle estime que la commune aurait pu accorder le délai demandé par Unéal pour disposer du site jusqu'aux engrais.

Mme RIVELON demande si les assistantes maternelles sont satisfaites de la baisse du loyer. M. le Maire répond par l'affirmative et fait part d'ailleurs de leurs remerciements.

Le Procès-verbal n'appelant aucune observation de l'assemblée, M. le Maire invite les élus à le signer.

**II) VENTE DU TERRAIN UNEAL :**

M. le Maire informe l'assemblée que le bailleur social souhaite effectuer l'étude de sol en mai, par conséquent les bâtiments devront être démolis pour cette échéance. Ainsi, il n'aurait pas été possible pour Unéal de disposer du terrain pour les engrais. La signature pour l'achat du terrain avec Unéal se fera entre le 20 et 30 décembre, l'enlèvement des stomos et la remise des clés sont prévus le 20 décembre.

M. le Maire fait part des devis reçus pour le bornage par Ingéo et Lapouille. INGEO a été retenu.

M. le Maire fait un point sur le montant des dépenses que la commune va engager : celles-ci comprennent l'achat du terrain, la démolition, les diagnostics obligatoires avant démolition, les frais de géomètre. Puis fait part de la proposition du bailleur pour le rachat du terrain : soit la commune prend à sa charge le prix d'achat du terrain et le bailleur prend à sa charge le reste des frais engagés par la commune ou soit le bailleur prend à sa charge la totalité des frais puis la commune lui reverse l'équivalent du prix du terrain sur deux exercices comptables.

Une présentation de l'avant-projet de construction des 23 logements est faite. L'ensemble du conseil municipal est séduit par le projet. Le bailleur envisage une signature d'achat du terrain pour le 15 mars et un début de construction pour 2021.

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal quant aux propositions du bailleur pour le rachat du terrain

**A l'unanimité le conseil municipal décide de fixer le prix de vente en fonction du montant des frais engagés moins le prix d'achat du terrain.**

**III) APPELLATION DE LA FUTURE RESIDENCE :**

Les propositions suivantes sont faites :

- résidence des saules. En effet des saules têtard se trouvent au fond de la parcelle et ont été qualifiés par le CAUE comme étant « des arbres remarquables »
- résidence du moulin
- résidence petit pont.

A l'unanimité, le conseil municipal retient « la résidence des saules », proposition de Mme DEGRAVE.

**IV) AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE : AVIS SUR L'AVANT-PROJET – DEMANDES DE SUBVENTION :**

Mme DEGRAVE présente l'avant-projet proposé par RESELVIA et ARSEME. Projet qui se veut écologique avec la création de noues permettant l'infiltration des eaux pluviales, d'îlots de plantation, d'un chemin piétonnier en béton désactivé alterné par des passerelles en bois pour conserver un côté naturel. Des parvis en pierre bleue sont prévus devant la salle polyvalente, la maison destinée à la petite enfance et la salle des associations. En bordure de route un espace pour les containers, 2 places « arrêts minutes » et 2 places pour recharger les véhicules électriques. Côté terre rouge, un espace pique-nique et deux places pour camping-car sont prévus. Il y aura lieu de revoir tous les réseaux existants. 63 places de parking sont prévues. M. le Maire explique qu'un parking brut non seulement n'est pas subventionné et que de plus n'est pas esthétique. Le projet tel qu'il est présenté pourrait être subventionné à 70 %. M. le Maire présente l'estimatif détaillé par lot du projet qui pourrait être découpé

en deux phases pour une obtention optimale de subventions. Une variante pour le premier parking est proposée : remplacer l'enrobé par du béton désactivé plus écologique, certes plus cher mais « subventionnable » contrairement à l'enrobé : la différence du reste à charge pour la commune, subvention déduite, entre la solution enrobé et celle du béton désactivé reste relativement importante. Mme LEVERT ajoute que la durée de vie d'un enrobé est de 10 ans alors qu'un béton désactivé est à vie.

M. le Maire propose de retenir la solution béton désactivé.

#### **POUR 10 UNANIMITE**

Puis demande l'approbation du conseil municipal pour retenir le projet ainsi présenté et faire des demandes de subventions auprès du département (FARDA- Amendes de Police), de l'état (DETR), de la communauté d'agglomération Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane, de la FDE et de l'Agence de l'eau

#### **POUR 10 UNANIMITE**

#### **V) PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS NON TITULAIRES :**

M. le Maire rappelle le montant de la prime qui avait été attribuée aux agents non titulaires en 2018. Il propose la reconduction de celle-ci pour cette année, deux agents sont concernés, l'un en CDD et l'autre en contrat d'apprentissage.

#### **POUR 10 UNANIMITE**

#### **VI) INDEMNITE DU COMPTABLE :**

M. le Maire demande à l'assemblée d'attribuer à M. PIECZEK, receveur depuis le 1<sup>er</sup> juillet, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982.

#### **POUR : 10 UNANIMITE**

#### **VII) COMITE DE GESTION DES FOURNITURES SCOLAIRES DU LYCEE ANATOLE FRANCE DE LILLERS :**

M. le Maire propose de reconduire la participation de la commune à hauteur de 22 € par élève : 4 élèves sont concernés soit une participation totale de 88 €.

#### **POUR : 10 UNANIMITE**

#### **VIII) SUPPRESSION DE LA REGIE CYBERCENTRE :**

Le cybercentre n'étant plus fréquenté depuis quelques années et les ordinateurs obsolètes, il n'y a plus lieu de conserver la régie. M. le Maire propose sa suppression.

#### **POUR : 10 UNANIMITE**

#### **IX) DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

M. le Maire fait part des demandes de subvention :

- **du Collège Bernard CHOCHOY** pour financer l'association sportive
- **de l'APEI de Béthune**
- **de l'Association de Prévention Routière** qui sollicite une aide financière de 150 € pour financer les animations dédiées à la lutte contre l'insécurité routière sur 2020.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas répondre favorablement à ces demandes**

M. le Maire fait part également des remerciements du Souvenir Français pour la collaboration de la commune dans les commémorations patriotiques et la subvention versée et sollicite la commune pour la reconduction de la subvention en 2020.

#### **X) QUESTIONS DIVERSES :**

- **CIMETIERE** : Mme DEGRAVE informe l'assemblée qu'elle s'est rapprochée d'un marbrier

concernant les mini-caveaux. Ce dernier conseille également de les regrouper. Ils pourraient être disposés juste après le columbarium par groupe de trois de chaque côté d'une allée perpendiculaire à l'allée principale. Afin de pouvoir définir le tarif de la concession, Mme DEGRAVE propose d'établir un devis pour la pose de 6 cav'urnes, restera aux familles la pose d'un marbre.

- M. le Maire fait part de l'invitation du conseil municipal au mariage du fils de Mme RIVELON.

- La famille de Mme GOTRAND Madeleine remercie le conseil municipal pour le geste lors des funérailles.

- M. le Maire fait part des invitations faites aux élus pour : la fête de Noël du Relais des assistantes maternelles qui aura lieu le mercredi 18 décembre à la salle des fêtes de Witternesse, pour la cérémonie de la Ste Cécile de l'harmonie Batterie Municipale d'Aire-sur-la-Lys le dimanche 24 novembre.

- L'association Chiens-Handicaps remercie la municipalité pour la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour l'organisation d'un loto, la recette permettant de financer l'éducation d'un chien pour une personne handicapée. Et, sollicite pour 2020 le renouvellement de la mise à disposition gratuite de la salle.

- M. le Maire fait part des remerciements du président du Département de l'Aude pour le soutien financier apporté aux communes sinistrées de 2018.

- L'assemblée Générale de la SPASAD aura lieu le jeudi 5 décembre, M. le Maire demande à Mme GOTRAND si elle peut y assister.

- Le Département nous informe qu'il a octroyé à l'école de musique une subvention d'un montant de 495 € et une subvention de 300 € au club musical.

- M. le Maire donne connaissance des événements de cette fin d'année. Mme DEGRAVE invite les élus qui souhaitent aider dans la surveillance des enfants lors du repas de Noël à s'inscrire en mairie.

- Concernant les colis des aînés, M. le Maire fait part que cette année il y aura des colis couples et des colis individuels.

- M. le Maire informe l'assemblée de la programmation d'une réunion de la commission d'appel d'offres le mardi 10 décembre à 20 heures pour l'ouverture des plis concernant la démolition du site Unéal et d'un conseil municipal le vendredi 13 décembre à 20 heures.

- Les travaux d'enfouissement du réseau moyenne tension ont commencé rue de Théroouanne puis se poursuivront de la Place Alexandre Grégoire jusqu'à la rue de Fléchinelle au niveau de l'auto-école.

- Les travaux Noréade ne sont pas encore terminés, la réception des travaux n'a pas été signée, des problèmes demeurent avec l'entreprise.

- Mme GOTRAND s'interroge concernant le banc manquant rue de Longhem. M. le Maire répond qu'il est dans le local technique dans l'attente de sa pose par l'entreprise RAMERY.

- La situation dangereuse de la plaque sur la chaussée au niveau de la coiffeuse rue de l'église est évoquée. M. le Maire fait part qu'il ne cesse de relancer le département et la communauté d'agglomération.

**Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.**